



Le **Concours de musique du Bas-Saint-Laurent** est né de la collaboration entre les écoles de musique du BSL et de la Haute-Gaspésie qui souhaitent offrir à leurs élèves la chance de se produire en public et d'être évalués par un jury composé de professeurs des écoles de musique participantes. À la suite de sa prestation, le participant recevra des commentaires et une médaille attribuée en fonction de la note obtenue. Le calcul de la note tiendra compte de l'âge et de l'expérience musicale du participant.

Dates et lieu de la première édition : 25 au 27 avril 2025 à Rimouski

Clientèle admissible

- Être inscrit.e dans une école de musique du BSL et de la Haute-Gaspésie
- Être âgé.e entre 6 et 17 ans (niveau primaire et secondaire uniquement)

Catégorie : Individuel

Les élèves sont regroupés par instrument et par groupe d'âge.

Classes : Régulière ou Festival

La classe "festival" s'adresse aux participants âgés entre 6 et 10 ans désirant vivre une première expérience de concours, sans l'aspect compétitif. Ils recevront les commentaires des juges et un certificat de participation.

Disciplines

Piano, clavecin, orgue, chant classique et populaire, vents, cordes, guitare classique, guitare populaire, guitare ou basse électrique, ukulélé, percussions à claviers et batterie.

Groupes d'âge

6 à 8 ans, 9-10 ans, 11-12 ans, 13-14 ans, 15 à 17 ans

Répertoire

Classe Régulière : deux pièces de compositeurs et de styles différents

Classe Festival : une pièce ou deux pièces

Barèmes des notes pour la remise des médailles

Or : 90 % et plus

Argent : 85 % à 89,9 %

Bronze : 80 % à 84,9 %

Mention de participation : Moins de 80 %

Tarification

	Festival	Régulière
6 - 10 ans	30 \$	45 \$
11 - 14 ans	---	50 \$
15 - 17 ans	---	55 \$

Rabais familial (un seul par famille)

2 enfants de la même famille : 5 \$

3 enfants de la même famille : 10 \$

4 enfants de la même famille : 15 \$

Procédures d'inscription

Remplir le [formulaire en ligne](#)

Date limite d'inscription : 15 février 2025

Modalités de paiement : Les frais sont payables par chèque à l'ordre de l'**École de musique du BSL** ou par virement interac à l'adresse : concours.musique.bsl@gmail.com

Question de sécurité : Veuillez inscrire le nom complet du participant

Réponse de sécurité : Concours2025

Il est possible de payer pour tous les membres d'une même famille en inscrivant les noms de tous les participants dans la question de sécurité.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'annulation ou d'absence le jour de l'audition.

Adresse postale pour l'envoi du chèque : 105 - 22, rue Sainte-Marie, Rimouski, Qc, G5L 4E2

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Le classement est déterminé par l'âge du participant **au 25 avril**

L'expérience musicale correspond au nombre d'années de formation sur l'instrument présenté

Le concours se réserve le droit de jumeler toute classe d'instrument ne recueillant pas un nombre suffisant d'inscriptions

La mémorisation n'est pas obligatoire

Le participant doit veiller à ce que la durée d'exécution de son programme n'excède pas la limite de temps permise. Afin de simplifier la planification de l'horaire des prestations, nous demandons aux participants d'évaluer le minutage des pièces avec le plus de précision possible.

Le participant doit se présenter à l'heure indiquée sur son avis de convocation. Une salle sera mise à la disposition des participants pour se réchauffer et répéter avec le pianiste accompagnateur le cas échéant.

Accompagnement au piano : des pianistes accompagnateurs seront disponibles sur place lors du concours et une répétition sera prévue à l'horaire du participant, le jour de son passage. Des frais de 40 \$ devront être assumés par le participant et seront ajoutés sur la facture lors de l'inscription.

Chant populaire : l'une des deux pièces interprétées doit être obligatoirement en français. L'usage d'un microphone est autorisé. Pour la classe Festival, la pièce choisie est dans la langue désirée.

Chant populaire, batterie, guitare populaire et électrique : l'usage d'une trame sonore est autorisé pour l'accompagnement (sans la partie qui est jouée). Le participant doit obligatoirement l'enregistrer sur une clé USB et la remettre à son arrivée. Le fichier doit être clairement identifié. Aucun accompagnement en ligne ou à télécharger ne sera accepté.

Envoi des partitions : Les partitions doivent être transmises par courriel en deux fichiers distincts à l'adresse concours.musique.bsl@gmail.com. Dans le cas d'une partition avec accompagnement de piano, veuillez s.v.p. nous envoyer la partie d'accompagnement.

Date limite pour l'envoi des partitions : **28 février 2025**. Aucune modification au répertoire ne sera acceptée après cette date.